

VILLE DE MAROMME

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 18
Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le premier octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la canopée, Salle Taïga, sous la présidence de M. LAMIRAY David, Maire,

Sont présents : M. LAMIRAY David, Maire, Mme MASURIER Marie-Claude, M. HARDY Didier, Mme MBODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme POULAIN Christelle, M. FERNANDES Quentin, Mme BREHAM Isabelle, M. ROBAT Christophe, Mme TCHILATCHIVA Alexandra, Maires-adjoints, Mme AÑO Alex, M. FLIPO Nicolas, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Conseillers municipaux délégués, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. FLAHAUT Alain, Mme DEVAURE Magali, M. LARDANS Thierry, Mme DUPUIS Karine, Mme ADAM Stéphanie, M. BOUHMAR Toufir, Mme PION Estelle, Mme CHABANE Hakima, M. LANCHON BREUIL Aurélien, M. CHAPLET Benjamin, Mme ANDRE Fanny, Mme DEMEUILLE Jennifer, Mme FERAY Kimbeurlee, M. KAÇAR Dilaver, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

Ont remis pouvoir : M. PATIN Cédric à M. ROBAT Christophe, M. SIMONIN Didier à Mme BREHAM Isabelle, M. D'ALMEIDA Horacio à Mme CHABANE Hakima.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme MASURIER Marie-Claude, Maire-adjointe, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet www.telerecours.fr

Objet : Lancement de l'élaboration du nouveau Projet Éducatif de Territoire (PEdT)
« 2^{ème} génération »

Le Conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal,
- **Vu** le code de l'éducation, et notamment les articles L. 551-1 et R. 551-13 relatifs au projet éducatif territorial,

- **Vu** la note de service du 8 avril 2026 relative au nouveau cadre du projet éducatif territorial (PEdT « 2^{ème} génération »), publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 25 du 18 juin 2026,
- **Vu** la délibération n°6 du 4 juillet 2019 portant approbation du précédent PEdT,
- **Considérant** que le nouveau cadre fixé par la note de service du 8 avril 2026 élargit le périmètre du PEdT, désormais ouvert aux collégiens et lycéens ainsi qu'aux périodes de vacances,
- **Considérant** que ce nouveau PEdT pourra être conclu pour une durée pluriannuelle allant jusqu'à six ans, alignable sur la mandature communale ou intercommunale,
- **Considérant** que le déploiement du nouveau PEdT est visé pour la rentrée scolaire 2027-2028,
- **Considérant** qu'il convient en conséquence d'autoriser le lancement de la démarche d'élaboration du nouveau PEdT,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser le lancement de la démarche d'élaboration du nouveau Projet Éducatif de Territoire « 2^{ème} génération »,
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à saisir les partenaires institutionnels (SDJES, GAD, IA-Dasen, Préfet, CAF) et à installer les instances de pilotage nécessaires,
- **DECIDE** d'approuver le calendrier prévisionnel de la démarche,
- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conduite de la démarche.

Suivent les signatures pour extrait conforme
Fait et délibéré à Maromme, le 1^{er} octobre 2026

Le secrétaire de séance,

L'Adjointe au maire,



[Signature]

Marie-Claude MASURIER

Le Maire,



[Signature]

David LAMIRAY